

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-926/PCG prescrivant suspension du permis de conduire .

n° 72-926/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
15 juin 1972

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1972

Date du numéro
25 juin 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont suspendus pour une durée de QUINZE JOURS : Le permis de conduire n° 1708/71-B délivré le 17 novembre 1971 à M. Omar Weiss Ali, Issa Fourlaba, né vers 1953 à Ali Sabieh (T.F.A.L.), fils de Waiss Ali et de Awa Adar, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, traverse 47, maison 4; Le permis de conduire n° 714-B, 715-C, délivré le 3 novembre 1961 à M. Ahmed Ibrahim Mahalin, Somali Aouyed Galjael, fils de Ibrahim Mahalin et de Aouah Issa, né vers 1932 à Dire Daoua (Ethiopie), mécanicien, demeurant lotissement du Stade, n° 21 3/1; Le permis de conduire n° 57571-B, délivré le 14 mars 1952 à Avignon à M. Payet Lucay Roger, né le 2 septembre 1922 à Salazie (Réunion), fils de Hervé et de Actif Lucienne, employé aux Finances de l'Etat, demeurant avenue Djama Dijilal, n° 261, appartement 130, à Djibouti ; Le permis n° 79379-B, délivré le 23 janvier 1967 à Colmar. à M. Werminger Michel, né le 23 octobre 1948 à Mulhouse (68), fils de Charles et de Speisser Florence, militaire au 6e RAMA, demeurant à Djibouti, camp de la Doudah ; Le permis de conduire n° 318-B, délivré le 12 avril 1963 à M. Mahamoud Moussa Ismaël, Somali Issack Abar Awal, né vers 1946 à Djibouti (T.F.A.I.), fils de Moussa Ismaël et de Amina Nour, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 5, boulevard 18, maison 5; Le permis n° 8-C, délivré le 3 janvier 1964 à M. Houssein Ibrahim Omar, Somali Issa, né vers 1939 à Holl-Holl, fils de Ibrahim Omar et de Adioh Ahmed, conducteur propriétaire, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue 37, maison 1 ; Le permis n° 37 876-B, délivré le 20 octobre 1960 à M. Valant Patrick, né le 5 juin 1946 à Uzès (Gard), fils de Sylvio et de Bousquier Germaine, chef de chantier, demeurant à Ambouli ; Le permis n° 684/71, délivré le 28 avril 1971, catégorie B, à M. Buscemi Jean-Claude, né le 21 avril 1951 à Alger (Algérie), fils de François et de Guanico Lydie, militaire au 5° RIAOM, demeurant à Djibouti, camp Letellier ' Le permis n° 540-B – 541-C, délivré les 18 août 1961 et 20 juillet 1962 ; D, non prorogé, à M. Ahmed Ereyeh Boui, Issa Mâmassan, né vers 1934 à Doudah, fils de Areyeh Bouni et de Mariam Hoch, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 4, avenue 21, maison 29. Art. 2. + Est suspendu pour une durée de TROIS SEMAINES : Le permis n° 1694 (PL), délivré le 16 novembre 1971 à M. Moussa Ali Mohamed, Somali Danka lie Débné, né vers 1940 à Gobaad, fils de Ali Mohamed et de Assia Moussa, militaire au 5e R.I.A.O.M. à Djibouti. Art. 3. — Sont suspendus pour une durée de UN MOIS : Le permis n° 1564/71 (B), délivré le 13 octobre 1971 à M. Ahmed Foureh Waiss, Somali Issa Odagob, né vers 1948 à Makal (T.E.F.A.I.), fils de Foureh Waïss et de Hamaro Boudin, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, avenue du Président Nasser, n° 10; Le permis n° 57158 (B), délivré le 10 novembre 1958 à M. Reine Adelaïde Clotaire, né le 3 juin 1929 à Rivière-Pilote (Martinique), fils de Gabriel et de Marie Françoise A. militaire, demeurant à l'E.M. du B.C.S. n° 6 ; Le permis n° 892 (B), délivré le 16 novembre 1966 à M. Mohamed Abdi Ali, Somali Darod, né vers 1944 à Borama (RDS), fils de Abdi Ali et de Fatma Madar, transporteur de personnes, demeurant à Djibouti, quartier 5, boulevard 13, maison 8; Le permis n° 1309/67 (B-C), délivré le 17 mars 1971 à M. Ahmed Chamsan Saïd, Arabe Adramis, né le 28 décembre 1948 à As-Ryla, fils de Chamsan et de Roba Galeb, chauffeur, demeurant à As-Eyla (Dikhil) ; Le permis n° 525

(C), délivré le 13 mars 1968 à M. Abdillâhi Ahmed Vonis, Somali Issack Abar Awal, né vers 1937 à Djibouti, fils de Ahmed Yonis et de Aouah Goureh, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue des Ecoles, maison 36; Le permis n° 69/55 (B), délivré le 3 octobre 1968 à M. Abdoukader Waberi Askar, Somali Issa Daba, né vers 1931 à Djibouti (T.F.A.I.) fils de Waberi Ascar et de Saharia Addar, chef d'escale à Air Djibouti, demeurant quartier 6, rue 36, maison 1; Le permis n° 766 (B), délivré le 20 août 1969 à M. Abdi Ahmed Saban, Somali Gadabourcy, né vers 1934 à Borama (R.D.S.), fils de Ahmed Saban et de Halima Achkir, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 7, bd d'Ambouli, maison 30; Le permis n° 1062/67 (B), délivré le 20 septembre 1967 à M. Ahmed Nour Mohamed, Somali Chekach, né vers 1933 à Djibouti, fils de Nour Mohamed et de Mariam Cochine, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 4, boulevard 11, maison 65. Art. 4 — Sont suspendus pour une durée de UN MOIS et QUINZE JOURS : Le permis n° 889 (C), délivré le 26 octobre 1972 à M. Hassan Omar Farah, Somali Issack Abar Awal, né vers 1942 à Djibouti, fils de Omar Farah et de Kadidja Mohamed, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 7, av. du Président Nasser, maison 7; Le permis n° 700/61 (B), délivré en 1961 à M. Ali Mohamed Abdallah, Arabe Zébédi, né vers 1943 à Djibouti (T.E.F.A.I.), fils de Mohamed Abdallah et de Nema Ahmed, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 3, avenue 13, maison 104. Art. 5. — Sont suspendus pour une durée de DEUX MOIS : Le permis n° 1521 (B. C. D. E.), délivré le 6 janvier 1971 à M. Saleh Ben Saleh Nadji, Arabe Zeïdi, né vers 1922 à Reda (Yémen), fils de Saleh Nadji et de Sadia Bint Abou, chauffeur propriétaire, demeurant à Djibouti, quartier 3, boulevard 24, maison 92; Le permis n° 419 (B), délivré le 10 septembre 1970 à M. Mohamed Houssein Abdallah, Arabe Bédani, né vers 1947 à Djibouti (T.F.A.I.), fils de Houssein Abdallah et de Aïcha Mohamed, chauffeur, demeurant à Ambouli, av. 13, maison 52; Le permis n° 16/38 (B), délivré le 8 janvier 1972 à M. Abdallah Cochine Guelleh, Somali Issack Abar Awal, né vers 1919 à Argueissa (R.D.S.), fils de Cochine Guelleh et de Fatma Ali, chauffeur de taxi, demeurant à Djibouti, quartier 3, avenue 13, maison 28; Le permis n° 883 (C), délivré le 6 août 1969 à M. Mohamed Issack Nour, Somali Issa Odaogob, né vers 1947 à Djibouti (T.F.A.I.), fils de Issack Nour et de Mariam Abdi, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, avenue 27, maison 30. Art. 6. — Sont suspendus pour une durée de TROIS MOIS : Le permis n° 1131/71 (B), délivré le 21 juillet 1971 à M. Moussa Ali Osman, Somali Gadabourcy, né le 24 novembre 1948 à Djibouti (T.F.A.I.), fils de Ali Osman et de Aïcha Dembil, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 6, rue des Issas, maison 156. Le permis n° 475 (D), délivré le 28 octobre 1960 à M. Ali Idleh Farah, Somali Issack Abar Awar, né vers 1932 à Djibouti, fils de Idleh Farah et de Fatma Abaneh, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 7, avenue 43, maison 7. Art. 7. — Est suspendu pour une durée de QUATRE MOIS : Le permis n° 386 (B), délivré le 18 avril 1968 à M. Youssouf Mohamed Ibrahim, Ethiopien Coutou, né vers 1933 à Djibouti (T.F.A.I.), fils de Mohamed Ibrahim et de Fatma Rouba, chauffeur, demeurant à Djibouti, quartier 4, 1, route d'Arta. Art. 8. — Est suspendu pour une durée de TROIS ANS : Le permis n° 78/64 (B. C. D. E.), délivré le 25 juin 1971 à M. Abdillahi Nour Ahmed, Somali Issa Mamassan, né vers 1936 à Ambouli, fils de Nour Ahmed et de Toulmon Robleh, chauffeur propriétaire, demeurant à Damerjog. Art. 10. — Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification aux intéressés.